



Appartement probleme de chauffage

Par **tigrincheux**, le **15/09/2012** à **15:40**

Bonjour, nous avons 3 radiateurs sur 5 qui fonctionnent et ça dure depuis 4 ans et nous le signalons chaque année, et chaque année un pro du chauffage nous purge les radiateurs mais ça ne sert à rien car il nous dit qu'il faut les changer. nous payons des charges de chauffage de 50 euros tout les mois, et pour faire accélérer les choses nous avons payé que 3/5 des charges et bien sûr il nous réclame le manquant. ai-je le droit de demander le remboursement des charges payées pour rien ? nous ne savons plus quoi faire !!! nous sommes à bout et avec un bébé ne le 03/09/12 et l'hiver qui approche cela va devenir dur dans une chambre sans chauffage. merci d'avance pour vos réponses

Par **cocotte1003**, le **16/09/2012** à **13:04**

Bonjour, vous n'avez pas le droit de vous faire justice vous-même, vous vous êtes donc mis dans votre tort en ne réglant pas les charges. Si vous en avez trop payées, elles vous seront rendues à la régularisation annuelle. Pour les radiateurs, faites un LRAR au bailleur en lui indiquant bien que les radiateurs ne "chauffent" plus et joignez le document du plombier si vous l'avez. Dans ce courrier mettez-le en demeure d'effectuer les travaux nécessaires sous 10 jours sans quoi vous prenez contact avec le service d'hygiène de votre mairie afin de demander là mettre le logement en insalubrité. vous pouvez contacter l'ADII de votre secteur ils vous conseilleront, cordialement

Par **tigrincheux**, le **16/09/2012** à **13:37**

merci pour votre reponse mais cela fait quatre ans que ca dure les LRAR et rien !!! les charges ne sont jamais rendues au contraire on paye toujours 80 euros de plus chaque années c est autant que tout les locataires et pourtant eux tout fonctionne mais nous non

Par **cocotte1003**, le **16/09/2012 à 14:36**

Contactez l'ADIL, d'autant que vous vous etes mis en tord avec le règlement des charges et que e bailleur peut vous faire saisir ou revenir sur le manque pendant 5 ans, cordialement

Par **tigrincheux**, le **17/09/2012 à 14:58**

merci pour votre reponse ils sont venus ce matin réparer le chauffage , mais pouvez vous régler le fait que nous avons payés autant de charges de chauffage que les autres locataires (chauffage collectif) pour 3/5 du chauffage .rnnous avons clairement été défavorisés par rapport aux autres

Par **cocotte1003**, le **17/09/2012 à 18:21**

Bonjour, il faut demander à votre bailleur de faire un "geste" pour diminuer la facture mais cela restera à son bon vouloir puisque vous etes en chauffage collectif et que meme si vous n'habitez pas l'appartement, les charges seront dues, cordialement